

ÉNERGIES ■ L'association MorVent en Colère ne baisse pas la garde face au projet porté à Saint-Léger-Vauban

Le projet éolien toujours d'actualité

Largement controversé, le projet éolien de Saint-Léger-Vauban semblait au point mort ces derniers mois. Mais Abowind, la société qui le porte, confirme qu'il est toujours sur les rails...

Maëlle Hamma
maelle.hamma@centrefrance.com

On le sait, il se passe souvent des années entre l'idée de lancer un projet éolien et sa concrétisation. Et pour les voix qui s'élèvent contre, c'est plutôt une bonne chose, ce temps leur permettant d'affûter leurs arguments. À Saint-Léger-Vauban, voilà plus de trois ans que le projet germe, et autant de temps que l'association MorVent en Colère s'y oppose. Et ils ne sont pas les seuls, le projet étant aussi devenu un enjeu politique, avec des prises de positions multiples.

Visant au départ à l'installation de six à huit éoliennes à proximité du lac de Saint-Agnan, dans le Morvan, il semble avoir été revu à la baisse. Abowind évoque désormais « trois éoliennes, alignées et régulièrement espacées afin d'améliorer l'insertion paysagère. Le choix du modèle n'est pas arrêté mais les éoliennes seront d'environ 240 mètres de hauteur totale, pour des puissances supérieures à 5 MW », détaille le responsable régional Victor Egal.

Après des mois de silence sur le projet, sans doute un peu lié



OPPOSANTS. Ils s'inquiètent de l'impact des éoliennes sur la biodiversité, les paysages, la santé humaine et pointent des risques en matière d'incendie et de qualité de l'eau potable. ILLUSTRATION P. COUBLE

au contexte national et sanitaire, Abowind confirme donc que le « projet est toujours en cours ».

De multiples arguments contre le projet

Mais pendant ce temps, MorVent en colère n'a pas baissé les armes et continue à travailler. « Nous nous battons et en attendant notre position s'enrichit. Nous comptons toujours autant d'adhérents, environ 250, signe d'un intérêt continu de la population », introduit Christophe Normier, président de l'association et qui a participé à la création du Céréme, un cercle d'études d'envergure nationale

pour une autre approche de la stratégie énergétique de la France. « C'est un enjeu de pays sur lequel on a beaucoup travaillé. Sur la biodiversité, on a identifié une douzaine d'espèces menacées de faune et flore qui sont répertoriées dans les conventions. Nous avons recueilli les inquiétudes des éleveurs à proximité. Nous initions désormais une nouvelle étude sur les risques et dangers ; le risque incendie par exemple, notamment en forêt. On se questionne aussi sur la proximité du lac qui est un réservoir d'eau potable... » Impacts sur la biodiversité, le tourisme, la santé publique via l'industrialisation des

paysages seront tout autant d'éléments passés à la loupe.

« Si on se base sur la raison, ce projet ne peut raisonnablement pas se faire », pense Christophe Normier, qui relève aussi la présence d'un couloir aérien du réseau très basse altitude de défense (le R45 B). En principe, les éoliennes sont interdites dans ces zones de survol car constituent des obstacles et perturbent la détection radar.

Autre argument « contre » ce projet, celui de la covisibilité avec le site classé de Vézelay et l'impact sur le paysage. Les élus ne manquent d'ailleurs pas de prendre régulièrement position

sur ce point. À l'image du maire de Vézelay Hubert Barbieux ou du député André Villiers qui y sont fermement opposés. Du côté du territoire voisin du Serein, une réflexion plus globale, à l'échelle du territoire, est portée avec l'intercommunalité qui a lancé un moratoire sur l'éolien.

Les études sont en cours

Questionnée au début de l'été sur le sujet, la sous-préfète Cécile Rackette indiquait : « Tout ce qui a trait aux énergies renouvelables nous mobilise. Il faut les promouvoir, mais que ces projets soient présentés dans des zones où la réglementation est respectée, et que cela puisse être acceptable en terme de saturation du paysage, de protection des zones classées... Nous veillerons à ce que cela ne se développe pas de façon anarchique, car aujourd'hui on a une concentration de projets dans l'Avallonnais, qui compte des sites classés et des espaces à protéger. »

À ce jour, la société Abowind poursuit ses études : « Nous finalisons les études. Le mât de mesure de vent a été enlevé car les données récoltées étaient suffisantes pour faire nos études. Les études d'impact seront rendues l'année prochaine », indique Victor Egal d'Abowind. Viendra ensuite l'enquête publique, puis les avis des diverses commissions (autorité environnementale, nature paysage et site). Puis, sur la base de l'instruction de la Dreal et des différents avis émis lors des consultations, le préfet délivrera une autorisation, ou un refus. ■